



**MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2017**

L' an 2017 et le 17 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

Etaient présents :

M. PICHERY Jean-François, Maire, Mmes : LEFRANC Nathalie, SIRDEY Françoise, MM : Aoustin Franck, BRIAR Victor, DUCOUROUBLE Jean-Luc, GIRARD Philippe, GRESSUS Olivier, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FOUQUET Jean-Luc à M. PICHERY Jean-François

Autre personne présente(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Date de la convocation : 10/03/2017

Date d'affichage : 10/03/2017

Secrétaire de séance : M. BRIAR Victor

2017/009 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE - EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	448.904,18 €
RECETTES	489.803,20 €
RESULTAT 31/12	40.899,02 €
RESULTAT 2015 reporté	258.293,56 €

RESULTAT Excédentaire 299.192,58 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	158.124,24 €
RECETTES	26.067,00 €
RESULTAT 31/12	-132.057,24 €
Excédent d'inv reporté	60.944,40 €

RESULTAT Déficitaire -71.112,84 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2016 ;
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2016

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/010 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE - EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et adopté précédemment,
Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2016 fait apparaître:

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	448.904,18 €
RECETTES	489.803,20 €
RESULTAT 31/12	40.899,02 €
RESULTAT 2015 reporté	258.293,56 €

RESULTAT Excédentaire 299.192,58 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	158.124,24 €
RECETTES	26.067,00 €
RESULTAT 31/12	-132.057,24 €
Excédent d'inv reporté	60.944,40 €

RESULTAT Déficitaire -71.112,84 €

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Monsieur Franck BRIAR ayant pris temporairement la présidence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/011 - AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2016 précédemment adoptés,
Vu les résultats communaux dégagés comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE 299.192,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEFICIT DE CLOTURE -71.112,84€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :
140.000,00 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

90.192,58 € au compte 002 Excédent de fonctionnement

69.000,00 € au compte 023 Virement prévisionnel

et d'inscrire en section d'investissement le déficit de clôture au compte 001 dépenses (déficit de résultat).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2017

Monsieur le Maire présente les premières demandes de subventions déposées par certaines associations pour l'exercice 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des finances en date du 17 mars 2017

accorde les subventions aux associations suivantes:

SUBVENTION ANNEE 2017

ASSOCIATION	CP VILLE	VOTE 2017

ACTION RECREATION	28130 - HOUX	150,00 €
ULAC (Anciens combattants)	28130 - MAINTENON	100,00 €
COOP ECOLE MATERNELLE DE GAS	28320 - GAS	305,00 €
LES QUATZARTS	28130 - YERMENONVILLE	45,00 €
CCAS HOUX		4 000,00 €
coop école de HOUX	28130- HOUX	500,00 €
ADMR		150,00 €
total		5 250,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les -dites subventions

Précise que les crédits sont prévus au BP 2017.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/013 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES - EXERCICE 2017

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1, L.2331-3 et suivants

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment des articles 1636 B sexies et 1636 B septies

Vu la Loi des Finances 2010 relative à la réforme de la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des finances 2011 relative à l'application de la réforme sur la Taxe Professionnelle

Vu la Loi des Finances 2013 et 2014

Vu l'état N° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe comme suit les taux des taxes de fiscalité directe locale au titre de 2017

Désignation	Taux 2017
Taxe d'habitation	11.00
Taxe foncière bâti	21.95
Taxe foncière non bâti	35.00
Taux de CFE ex TP	NEANT

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/014 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section de fonctionnement 661.494,58 €

Section d'investissement 506.400,00 €

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adopter le budget primitif 2017 tel que présenté

Section de fonctionnement votée par chapitres et équilibrée en dépenses et recettes à la somme 661.494,58 €

Section d'investissement votée par chapitre et équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 506.400,00 €

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1 Oliver Gressus)

2017/015 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	49.603,25 €
RECETTES	64.397,54 €
RESULTAT 31/12	14.794,29 €
RESULTAT 2015 reporté	33.221,27 €

RESULTAT Excédentaire 48.015,56 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Conseil municipal du 17 mars 2017

DEPENSES	5.209,99 €
RECETTES	9.045,00 €
RESULTAT 31/12	3.835,01 €
Excédent d'inv 2015 reporté	124.056,34 €

RESULTAT Excédentaire 127.891,35 €

Après s'être fait présenter l'ensemble des éléments comptables de l'année 2016 ;
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2016

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

<p>2017/016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016</p>

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable et adopté précédemment,
Monsieur le Maire indique que le compte administratif 2016 fait apparaître:

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	49.603.25 €
RECETTES	64.397,54 €
RESULTAT 31/12	14.794,29 €
RESULTAT 2015 reporté	33.221,27 €

RESULTAT Excédentaire 48.015.56 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	5.209,99 €
RECETTES	9.045,00€
RESULTAT 31/12	3.835,01 €
Excédent d'inv reporté	124.056,34 €

RESULTAT Excédentaire 127.891.35 €

Le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Monsieur Franck BRIAR ayant pris temporairement la présidence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Conseil municipal du 17 mars 2017

2017/017 - AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion du receveur et le compte administratif 2016 précédemment adoptés,
Vu les résultats communaux dégagés comme suit:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE 48.015,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXCEDENT DE CLOTURE 127.891,35 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

002- Recettes- Excédent de fonctionnement reporté la somme de 48.015,66 €

et d'inscrire en section d'investissement l'excédent de clôture au compte

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés la somme de 115.000€

001 - Recettes Excédent d'investissement reporté pour 127.891,35 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2017/018 - EXCEDENT ASSAINISSEMENT

Les service assainissement dispose d'un excédent d'investissement de 127.891,35 € au 31/12/2016

Cet excédent n'est pas susceptible d'être utilisé dans les années à venir dans la mesure où il n'y a pas de travaux programmés à court ou moyen terme.

Le résultat provient largement d'affectations de résultat au delà des besoin réels ; le solde de l'article 1068 est ainsi de 115.826,22 € au 31/12/2016.

La section d'investissement est par ailleurs régulièrement alimentée compte tenu de l'amortissement de l'actif.

Dans ces conditions, le conseil municipal décide de transférer la somme de 115.000 € du budget assainissement vers le budget de la commune.

La section de fonctionnement du budget assainissement est en effet équilibrée et il apparaît ainsi inutile de lui affecter l'excédent d'investissement.

Le receveur municipal a été contacté au sujet de ce schéma comptable et en approuve le principe.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2014/019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose le Budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

Section de fonctionnement 106.183,56 €

Section d'investissement 138.769,14 €

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adopter le budget primitif 2017 tel que présenté

Section de fonctionnement votée par chapitres et équilibrée en dépenses et recettes à la somme 106.183,56 €

Section d'investissement votée par chapitre et équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 138.769,14 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion publique scolaire et périscolaire et centre de loisir : une réunion d'information aura lieu le 5 avril 2017 à 19h à la salle socioculturelle avec la participation de Madame Christine GOIMBAULT Vice-présidente déléguée Enfance et jeunesse de Chartres Métropole.

Les thèmes abordés seront, les affaires scolaires, le périscolaire, le centre de loisirs et le Réseau d'Assistants Maternelles RAM.

La séance est levée à 22 H 20

